



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique tout au long de la vie (C.L.E.A.)

Il est lancé,

en partenariat avec :

la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,
le rectorat de l'académie de Lille,

la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord,

en lien avec :

le conseil départemental du Nord
le conseil régional des Hauts-de-France,

un APPEL A CANDIDATURES

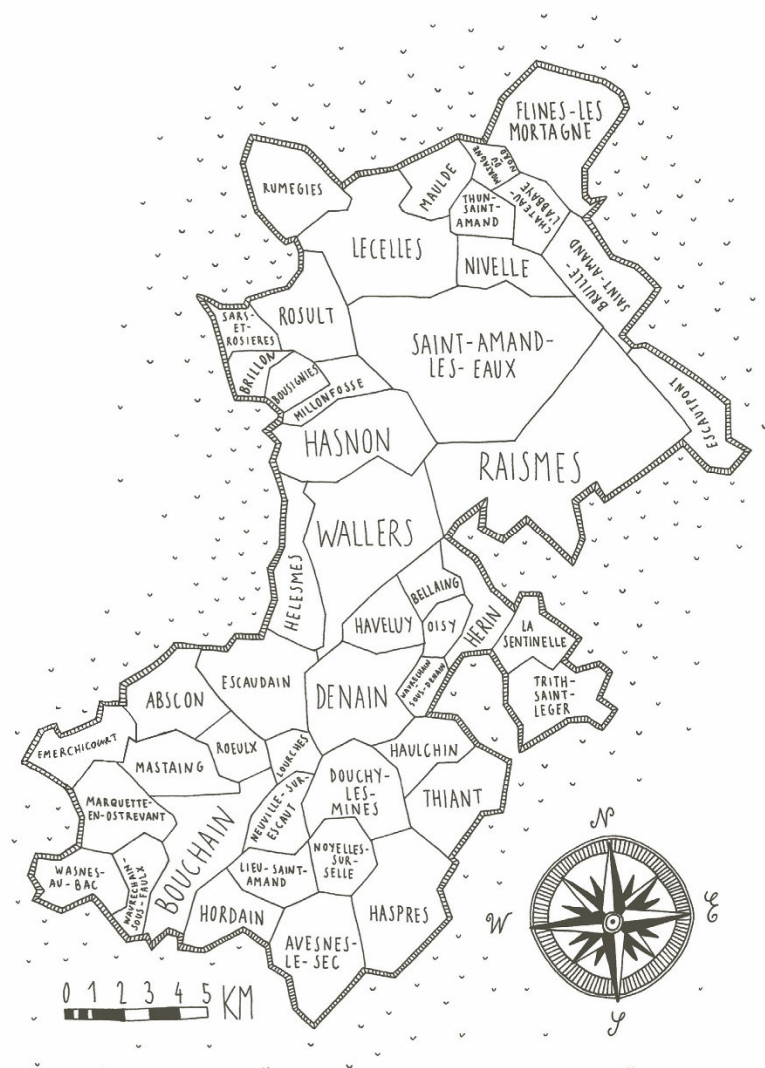
en direction des artistes et des collectifs artistiques
de tous domaines d'expression artistique

pour 4 résidences-mission à
des fins d'éducation artistique et culturelle,

dont 3 résidences-mission Tout au long de la vie
et 1 résidence-mission spécifique Petite enfance

Thématique : Exploration du sensible

PRESENTATION DU TERRITOIRE



Le territoire d'action et les partenaires locaux

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut compte une population d'environ 160 586 habitants.

Il regroupe 46 communes : Abscon, Avesnes-le-Sec, Bellaing, Bouchain, Bousignies, Brillon, Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye, Denain, Douchy-les-Mines, Escaudain, Escoutpont, Flines-les-Mortagne, Hasnon, Haspres, Haulchin, Haveluy, Hélesmes, Hérin, Hordain, La Sentinelle, Lecelles, Lieu-Saint-Amand, Lourches, Millonfosse, Maulde, Mortagne-du-Nord, Mastaing, Marquette-en-Ostrevant, Neuville-sur-Escaut, Nivelles, Noyelles-sur-Selle, Oisy, Raismes, Roelux, Rosult, Ruméguies, Saint-Amand-les-Eaux, Sars-et-Rosières, Thiant, Thun-Saint-Amand, Trith-Saint-Léger, Wallers, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Denain, Wavrechain-sous-Faulx.

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié : www.agglo-porteduhainaut.fr

Les établissements scolaires

Le territoire est traversé par 8 circonscriptions scolaires : Valenciennes-Saint Saulve, Valenciennes

Escaudain, Valenciennes-Centre, Valenciennes-Condé, Valenciennes-Anzin, Valenciennes-Saint Amand, Valenciennes-Bruay, Douai-Cantin.

Cela représente pour l'enseignement public :

- 170 écoles élémentaires et primaires
- 17 collèges (Bouchain, Denain, Douchy-les-Mines, Escaudain, Escautpont, Louches, Saint-Amand-les-Eaux, Raismes, Trith-Saint-Léger, Thiant)
- 7 sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) (Denain, Thiant, Bouchain, Raismes, Saint-Amand-les-Eaux, Douchy-Les-Mines)
- 8 lycées et lycées professionnels (Denain, Trith-Saint-Léger, Saint-Amand-les -Eaux)
- 1 laboratoire de recherche de l'Université Polytechnique des Hauts-de-France à Arenberg Creative Mine accueillant des étudiants de Master en formation sur le site

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Le tissu associatif et culturel

Il existe, sur le territoire intercommunal, des associations travaillant avec les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, de structures de loisirs ou d'instances diverses qui sont également des lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Enfin, il est particulièrement recommandé de prendre appui, au sein de ce projet fédérateur, sur les structures culturelles professionnelles du territoire. En effet, celles-ci sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste.

Ces structures sont :

Les musées du territoire

Les écoles d'arts, de musique et de danse du territoire

Le CRP, l'Imaginaire et à Douchy-les-Mines

Les acteurs associatifs tels que le Printemps culturel, l'association Tous Azymuts, Chansem

(Liste non exhaustive)

Les axes culturels

La communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut développe son projet culturel dans le domaine de :

* Le spectacle vivant

* La lecture publique

* L'image

* Le patrimoine

–Spectacle vivant : la programmation itinérante des Scènes Plurielles

Le service spectacle vivant propose une programmation itinérante de spectacles vivants dans les communes de la Porte du Hainaut. Danse, cirque, théâtre et musique investissent des lieux réinventés au plus près des habitants pour leur faire découvrir des univers artistiques variés et originaux.

Une programmation à destination des scolaires vient également compléter cette offre culturelle. Un accompagnement est proposé autour des spectacles de la saison; des actions culturelles nombreuses pensées avec des partenaires variés selon les univers et disciplines artistiques des spectacles.

<http://www.agglo-porteduhainaut.fr/Culture/>

- Lecture Publique : le réseau des médiathèques de la CAPH

La Porte du Hainaut facilite l'accès de tous ses habitants à une offre de qualité dans le domaine de la lecture publique et s'est engagée dans une politique volontariste en la matière par la création et l'animation d'un réseau. Ce réseau est composé de 10 médiathèques communautaires et de 27 bibliothèques partenaires (municipales ou associatives) qui viennent renforcer le maillage du territoire.

Les médiathèques communautaires possèdent une carte unique, un catalogue partagé et un portail numérique commun. La communication de la programmation culturelle de ces 10 équipements est commune. Les partenariats et les passerelles entre les programmations se renforcent par des propositions d'événements à l'échelle du réseau, des temps de travail sur des thématiques communes.

Le service lecture publique propose également une programmation sur l'ensemble du réseau (21 bibliothèques municipales, associatives et points lecture et 6 médiathèques fonctionnant en réseau sur la Vallée de la Scarpe).

<http://www.mediatheques-porteduhainaut.fr>

- Patrimoine

Le Territoire de La Porte du Hainaut recoupe 3 territoires historiques médiévaux : le comtat de Flandre, la sénéchaussée d'Ostrevent et le duché de Hainaut. Traversée en outre par l'Escaut qui fut la frontière entre le royaume de France et le Saint-Empire Romain Germanique, son histoire est complexe et agitée de conflits militaires comme tous les territoires frontaliers. Elle est aussi riche de nombreux échanges culturels depuis l'Empire Romain jusqu'à la période actuelle.

Son patrimoine est le reflet de cette histoire, incarnée dans la pierre de ses monuments historiques, les collections de ses musées et la mémoire de ses hommes. Les collections des musées dont l'Intercommunalité a la charge sont orientées vers l'archéologie et l'histoire industrielle à Denain, l'histoire religieuse et les arts décoratifs (faïence) à Saint-Amand-les-Eaux et les arts et traditions populaires à Escaudain. Le territoire comporte également de nombreux sites hérités de l'histoire minière et classés au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO parmi lesquels le site de Wallers Arenberg.

- Le site minier de Wallers Arenberg

Emblème du Bassin minier Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2012, le site a fait l'objet d'une importante reconversion portée par La Porte du Hainaut. Dédié à la réalisation audiovisuelle et au perfectionnement professionnel, doté d'équipements de pointe, le site capte une multitude de publics : réalisateurs / producteurs, entreprises en lien avec l'image dans son plus large panel, start-ups, chercheurs ...

<http://www.arenberg-minecreative.fr/>

PRESENTATION DES RESIDENCES MISSION DE LA PORTE DU HAINAUT

Qu'est-ce qu'une résidence-mission à des fins d'Education Artistique et Culturelle (EAC) ?

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle, la Porte du Hainaut en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille– délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN – [département du Nord]), et en lien avec le conseil départemental [département du Nord] et le conseil régional des Hauts-de-France propose aux artistes et/ou collectifs d'artistes quel que soit leur domaine d'expression artistique 4 résidences-missions dont 1 Petite enfance.

Ces résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle, tout au long de la vie, prennent place dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (CLEA) et sont menées en faveur de toute la population mais avec un intérêt tout particulier pour les enfants, les adolescent·e·s et les jeunes adultes habitant·e·s, étudiant·e·s, en formation, travaillant ou pratiquant leurs loisirs sur la Porte du Hainaut contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

Les partenaires, précités, soutiennent ce CLEA sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'il·elle·s soient professionnel·le·s de la culture, enseignant·e·s, animateur·rice·s, éducateur·rice·s, médiateur·rice·s, travailleurs sociaux, professionnel·le·s de la santé, etc.

Une résidence-mission repose :

- **sur une grande disponibilité de l'artiste – résident.e**, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnel·le·s en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescent·e·s et de jeunes adultes (enseignant·e·s, éducateur·rice·s, animateur·rice·s, professionnel·le·s de la culture...) la co-élaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes.
- **sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives**. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence- mission.

Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident·e, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il·elle met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et sont régis par un tout autre type de cahier des charges, aux finalités différentes.

Pour en savoir plus : [« qu'est-ce-qu'une résidence-mission ? »](#)

Cadre de la résidence-mission

La Porte du Hainaut a depuis plusieurs années, initié et développé, avec ses partenaires, des programmes d'éducation et de sensibilisation, affichant une volonté permanente d'offrir aux enfants du territoire, aux jeunes et à leur famille, l'accès le plus large possible à l'offre culturelle et artistique.

Dans un objectif ambitieux de généralisation, il a ainsi été décidé de mettre en place en 2016 un contrat local d'éducation artistique tout au long de la vie.

Le CLEA accorde une place particulière à une éducation artistique et culturelle pensée « tout au long de la vie », cohérente et intercommunale, s'adressant ainsi à l'ensemble des habitant·e·s du territoire quel que soit leur âge et à tous les professionnel·le·s de la culture, du champ social, médico-social, de la santé, de la vie associative, etc. qui le composent.

C'est ainsi que chaque année se mettent en place des résidences-mission d'artistes, à destination des enfants et des jeunes dans leurs différents temps de vie (temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), mais également en direction des habitant·e·s du territoire dans leur ensemble. Ces présentes résidences-mission concernent l'ensemble des établissements scolaires, des structures culturelles et associatives accueillant des publics des 46 communes qui composent l'intercommunalité.

Il est donc recherché, en vue des résidences-mission qui vont se déployer sur le territoire de la Porte du Hainaut, des artistes s et/ou collectifs d'artistes professionnel·le·s de tous domaines d'expression artistique.

L'artiste candidat·e, étant français·e ou étranger·e, doit :

- être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission.
- inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- avoir un statut d'artiste professionnel·le et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production.
- être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Les artistes sont invité·e·s à formaliser dans leur dossier de candidature les articulations possibles, ou projetées, entre leur univers artistique et les spécificités du territoire de la Porte du Hainaut, rendant en cela, chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible.

Les artistes retenu·e·s seront appelé·e·s à résider sur le territoire et à se rendre disponibles, de manière exclusive pour la mission aux dates ci-dessous précisées selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Il·elle·s doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

Il est précisé que les interactions entre les résidences, toutes soumises au même cahier des charges, et leurs titulaires sont tout à fait possibles voire encouragées.

Le CLEA constitue avant tout une opportunité de croiser et de faire se rencontrer artistes et habitants. Il doit libérer la pensée, la parole et créer des espaces-temps nécessaires à la réflexion et à l'échange. Le sens de ce projet est de rendre le public moteur de la démarche. Il s'agira de créer avec, pour et à partir des projets des habitants.

Parcours d'éducation artistique et culturelle

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Il fait l'objet d'une circulaire interministérielle, en mai 2013, qui en précise les principes et les modalités, et en juillet 2015, d'un référentiel pédagogique précisant les compétences à développer du cycle 1 au cycle 4 en matière de rencontre avec les artistes et les œuvres, de pratique artistique et de connaissances (toutes

les références sont consultables à partir du lien ci-dessous).

<http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>

Contexte Sanitaire

Le contexte sanitaire a modifié de manière inédite les relations entre les individus et notamment les relations entre les collectivités, les institutions culturelles, les partenaires des territoires et les habitants. Les artistes s'engagent à prendre en compte le strict respect des mesures sanitaires le cas échéant propre à chaque structure partenaire.

La résidence mission Petite enfance

En 2023, une résidence mission spécifique petite enfance a été expérimentée pour la première fois. Le territoire souhaite s'engager sur la poursuite de cet axe d'expérimentation. , les institutions porteuses de la présente résidence-mission petite-enfance et leurs partenaires ont défini la parentalité comme axe de travail et de recherche pour les artistes sélectionnés. Il n'est pas recherché une discipline artistique en particulier. La priorité est placée dans la capacité des artistes à créer du lien.

Cependant les propositions contemplatives seront plus complexes à partager avec les tout-petits. Sont donc recherchés des artistes invitant les tous petits, leurs parents et les professionnels qui les accompagnent à participer, agir, manipuler.

En fonction des candidatures et de la disponibilité des artistes, plusieurs cas de figure peuvent être envisagés :

- Une résidence de 4 mois sur l'ensemble du territoire (2 mois au nord, 2 mois au sud)
- Deux résidences de 2 mois (1 dans le nord, 1 dans le sud), chacune confiée à un artiste/compagnie différent/e

En lien avec les objectifs et actions de promotion de la littérature jeunesse en vue de limiter les inégalités d'accès à la lecture en direction des 0-3 ans, il est proposé de tisser des liens privilégiés avec les médiathèques de la Porte du Hainaut : lieu ressource, lieu d'accueil notamment avec les familles, action de préfiguration ou de poursuite de la résidence...

Il est attendu que la résidence participe à familiariser les familles avec ces établissements culturels et de les aider à tisser du lien avec leurs enfants grâce à une pratique partagée.

La résidence-mission petite enfance s'appuiera sur les structures du territoire :

- Etablissements d'accueil du Jeune Enfant : appellation générique désignant des établissements qui proposent l'accueil d'enfants âgés de moins de 6 ans (comme une halte-garderie, crèche collective ou encore crèche d'entreprise). Ces établissements sont agréés par la PMI et sont au nombre de 24 sur le territoire
- Ecoles maternelles (classes de Toute Petite Section et Petite Section)
- L'UTPAS et PMI de Saint-Amand-les-Eaux
- L'UTPAS et PMI de Denain-Lourches

Certaines structures développant des actions parents-enfants et dynamiques locales seront de véritables forces et appuis pour la mise en œuvre de la résidence-mission.

ORGANISATION DE LA RESIDENCE

La thématique

Il est attendu que différents questionnements liés à l'exploration du sensible, parcourent les réflexions menées avec les publics durant le CLEA :

A travers les mots, les langages, les expressions, le récit, Interroger le rapport au monde, au territoire et à l'autre au travers de nos sens et de nos émotions. Cela peut venir de la démarche de l'artiste comme de la technique proposée. Toutes les disciplines artistiques sont acceptées.

La notion de lien et de convivialité sera également importante dans ce CLEA.

Calendrier de la résidence-mission

Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins, consécutifs, soit dix-sept semaines et de demie de présence effective (90 jours au total), à raison de 5 à 6 jours par semaine, à répartir sur la période du février à mai.

La résidence s'organise de la manière suivante :

- Découverte/immersion en amont des résidences-mission

Une phase de découverte du d'une durée d'une semaine [septembre/octobre 2023 - dates à préciser]

est proposée en amont du démarrage de la résidence afin que les artistes retenu-e-s puissent se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. Les artistes sont invité-e-s dans ce cadre à participer à une ou des rencontres de prises de contacts destinée(s) aux enseignant-e-s du premier et second degré et à tous les autres professionnels afin de faire connaissance avec les artistes résident-e-s et leur travail. Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution par ces différent-e-s professionnel-le-s d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

- Déploiement de la résidence-mission

Au cours de cette phase d'une durée de 16 semaines 1/2,

- Premiers rendez-vous avec les équipes des établissements partenaires
(Entre novembre / décembre 2023 ou janvier 2024 selon les artistes)

Sur deux ou trois semaines, les artistes rencontrent un grand nombre de partenaires potentiels dont les équipes d'enseignant-e-s et/ou de professionnel-le-s de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire : animateur-ric-e-s, éducateur-ric-e-s, médiateurs-ric-e-s, professionnel-le-s de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice ou d'autres collectivités, etc. A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter aux artistes accueilli-e-s en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescent-e-s, les adultes dont elles ont la responsabilité.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, à priori, éphémères mais délibérément artistiques en direction des publics dont ces professionnel-le-s ont la responsabilité.

- Lancement des actions
(De février à fin mai 2024)

Dans le cas d'un artiste postulant seul, chaque résidence-mission permet d'accompagner sous des formes très variées, un minimum de 15 structures différentes accueillant du public, reposant par ailleurs sur la mobilisation pour chacune, d'une équipe de professionnel-le-s et non d'un-e seul-e interlocuteur-ric-e.

Conditions financières

Les contributions respectives de la Porte du Hainaut et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

L'allocation de résidence pour un artiste est fixée à 12 000 euros nets (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (inclus salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant, droits d'auteur pour les résidents concernés). Ce coût sera ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés.

Il est demandé à l'artiste de fournir un budget détaillé comprenant salaire net, charges sociales et fiscales et frais divers.

Artiste unique ou collectif ou les deux ?

S'il s'agit d'un duo ou d'un trio d'artistes, la rémunération est ajustée à une rémunération et demie, soit 18 000 euros net pour 4 mois, avec un coût employeur ne pouvant excéder 36 000 euros.

S'il s'agit d'un projet porté par un collectif (à partir de quatre artistes), la rémunération est portée à 24 000 euros net pour les quatre artistes – le coût total employeur ne pouvant excéder les 48 000 euros.

L'allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires
- Les rencontres avec des équipes de professionnel-le-s de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur :
 - des propositions d'actions de médiation démultipliée
 - des créations conjointes de « gestes artistiques »,
- l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits déclarables à l'URSSAF du Limousin. Il s'agit essentiellement de sa composante diffusion, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur au sein de chacune de ces associations d'artistes. Cette composante diffusion est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant du coût total employeur.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste, dans les lieux dédiés ou non, seront étudiées et également contractualisées avec la collectivité. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, un logement sur le territoire est mis à disposition des artistes, et deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) sont également pris en charge : pour la semaine d'immersion et la période de résidence. En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge des artistes.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident-e est signé avant le début de la résidence-mission.

Accompagnement

C'est la Porte du Hainaut (et plus précisément son service spectacle vivant), qui a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action. Elle assure la coordination générale des résidences-mission.

À ce titre, elle :

- accompagne les artistes-résident-e-s afin de le guider dans leur découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer aux actions ;
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre des artistes, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- facilite avec le concours actif des inspecteur·rice-s de l'éducation nationale, des conseiller·e-s pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référent·e-s, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateur·rice-s ou d'éducateur·rice-s et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitant·e-s, elle suit également la relation aux médias ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget...).

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident-e, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la Porte du Hainaut en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par la Porte du Hainaut.

Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse,

tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;

- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé·e par cette offre est invité·e, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du [document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »](#) ;
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le·la candidat·e en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste candidat·e ;
- une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste pourra être utilement accompagnée d'une présentation des différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

L'envoi se fait à l'adresse suivante : cleacaph2023@gmail.com

Objet : CLEA La Porte du Hainaut / suivi du nom de l'artiste)

La date limite d'envoi des candidatures est fixée au lundi 22 mai 2023.

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLÉA. Des **entretiens**, en direct ou à distance, avec le·la ou les candidat·e·s présélectionné·e·s se dérouleront **vendredi 9 et lundi 12 juin 2023**. Les noms des artistes seront annoncés au plus tard le vendredi 23 juin.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :
Aude CARIVEN, chef de projet CLEA et des actions culturelles :
acariven@agglo-porteduhainaut.fr - 03.27.09.91.46

En savoir plus sur l'action culturelle et territoriale de la DRAC Hauts-de-France :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/La-DRAC>